

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01450

Numéro SIREN : 897 966 420

Nom ou dénomination : SDB 7 DESIGN

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2022 sous le numéro de dépôt A2022/014932

SDB 7 DESIGN
Société par actions simplifiée
au capital de 15.000,00 euros
Siège social : 3, Chemin de l'Haut-Saut
31170 Tournefeuille
897 966 420 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le seize mai,
A dix heures,

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire, par visioconférence.

Chaque associé a été convoqué par le Président, en date du 30 avril 2022, par courrier électronique avec demande d'accusé de réception.

Monsieur Giovanni Peruzzo préside la séance en qualité de Président de la société.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents possèdent 150 actions.

Le Président de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte du projet des résolutions.

Puis, le Président déclare que son rapport, le texte du projet des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément d'un associé ;
- Démission de Monsieur Anthony FRIZOT et de Monsieur David MOREIRA de leurs fonctions de directeurs généraux ;
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Puis, le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - AGREMENT D'ASSOCIE

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'autoriser la cession d'actions envisagée par :

Monsieur Anthony FRIZOT, Associé,
Né le 21 février 1985 à Chenove,
De nationalité française,
Demeurant à SAINTE-LUCIE-DE-PORTO-VECCHIO (20144) – 2, Lotissement Civa, Taglio Rosso,

Et,

Monsieur David MOREIRA, Associé,
Né le 10 mai 1994 à Toulouse,
De nationalité française,
Demeurant à SEYSSSES (31600) – 555, Route d'Ox,

Et en conséquence d'agréer en qualité d'associé, conformément à l'article 16 des statuts :

Monsieur Giovanni PERUZZO, Associé,
Né le 4 février 1994 à Toulouse,
De nationalité française,
Demeurant à TOURNEFEUILLE (31170) – 3, Chemin de l'Haut-Saut,

Cet agrément prendra effet à compter du jour où la cession définitive sera signifiée à la Société, ce qui devra intervenir avant le 15 juin 2022.

Passé ce délai, la demande d'agrément devra être renouvelée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION – DEMISSIONS DE MONSIEUR ANTHONY FRIZOT ET DE MONSIEUR DAVID
MOREIRA DE LEURS FONCTIONS DE DIRECTEURS GENERAUX**

L'assemblée générale prend acte de la démission de leurs fonctions de directeurs généraux de la Société de Messieurs Anthony FRIZOT et David MOREIRA, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 8 avril 2022.

Aucun nouveau Directeur Général n'est nommé en remplacement des directeurs démissionnaires. Leur préavis sera donc réduit, pour prendre fin ce jour, à savoir le 16 mai 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

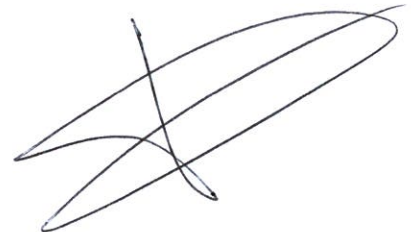
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

**Le Président
Monsieur Giovanni PERUZZO**

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.